

Protection de la maternité et congé de maternité

Poste de travail avec risque « agents chimiques, biologiques, etc. »

DURÉE DU CONGÉ DE MATERNITÉ : grossesse unique 15 semaines, multiple 17 à 19 semaines

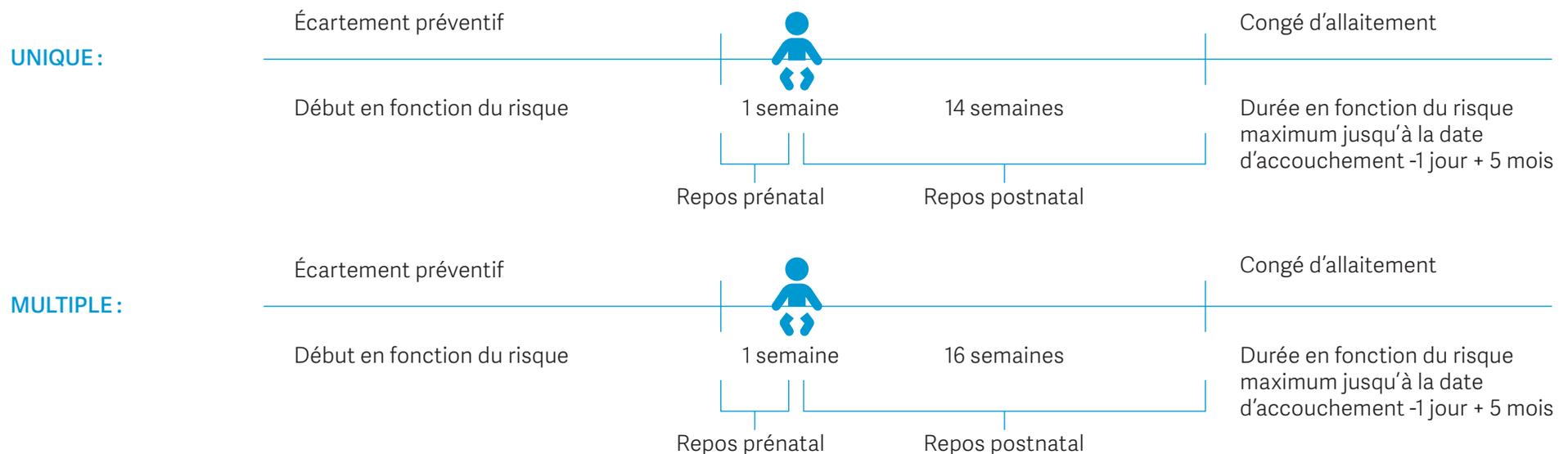
- 30 premiers jours → 82% du salaire non plafonné ; à partir du 31^e jour → 75% du salaire plafonné

ÉCARTEMENT PRÉVENTIF PENDANT LA GROSSESSE :

- 78,237 % du salaire plafonné

CONGÉ D'ALLAITEMENT :

- 60 % du salaire plafonné



1. Mère malade, écartement prophylactique en raison des risques ou en chômage temporaire pendant le repos prénatal complet. 1 semaine prénatal - 14 semaines postnatal
2. Hospitalisation du bébé de plus de 7 jours après l'accouchement : prolongation du repos postnatal avec durée de l'hospitalisation, maximum 24 semaines.